

(1)

( N° 52. )

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 8 FÉVRIER 1860.

---

Budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice 1860 <sup>(1)</sup>.

---

### AMENDEMENT.

Les soussignés ont l'honneur de proposer d'augmenter le chiffre de l'art. 99, d'une somme de douze mille francs, et d'ajouter à son libellé les mots suivants :

« Cours normaux et subsides aux écoles qui pourraient être établies, avec le  
» concours des administrations provinciales et communales, à l'effet d'augmenter  
» le nombre des instituteurs et des institutrices. »

Aug. ORTS.

E. VANDENPEEREBOOM.

C. MULLER.

---

(1) Budget n° 106, session de 1858-1859.  
Rapport, n° 55.

---